



Fumeurs dans le train

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 3 février 2009

Bonsoir,

Peut-on faire une pétition contre les fumeurs qui fument dans un train et que je prend tous les matins pour me rendre en cours (je suis asthmatique et je fais des Sdèmes de Quincke) ?

Réponse :

Nous vous conseillons fortement d'écrire, en courrier recommandé, au SERVICE RELATIONS CLIENTS SNCF 62 973 ARRAS Cedex 9. Leur efficacité a déjà fait ses preuves. Il vous faudra cependant être claire et synthétique dans votre demande en invoquant des faits précis datés. N'omettez pas de préciser en bas de page que DNF et l'[association FNAUT](#) sont en copie.

Fournissez, si possible, des attestations d'autres victimes et demandez à votre médecin traitant une attestation qui évoque le danger que ces infractions font subir à votre santé. Précisez qu'au cas où votre requête ne serait pas suivie d'effets, vous seriez contrainte d'intenter une action en justice contre la SNCF.